

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné M. Frédéric Marcotte, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté des Sources, qu'une assemblée publique de consultation sur le Projet de Règlement 269-2022 modifiant le règlement 265-2021 Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources – Territoires incompatibles avec les activités minières et autres modifications, adopté lors de son assemblée ordinaire tenue le 23 novembre 2022, se tiendra comme suit :

DATE: 15 février 2023

HEURE: 17 h 00

LIEU: Salle Madeleine-Lamoureux, 315 rue Chassé à Val-des-Sources

L'assemblée publique aura pour objet d'expliquer les modifications proposées au Schéma d'aménagement et de développement durable par le biais de ce projet de règlement ainsi que d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur les modifications proposées.

Résumé des modifications

Le projet de règlement propose les modifications suivantes susceptibles d'affecter les municipalités :

- modifier la carte des grandes affectations et affectations du sol du territoire afin de tenir compte de la rénovation cadastrale;
- modifier les limites des périmètres urbains des municipalités de Saint-Adrien, Saint-Camille, Saint-Georges-de-Windsor, Ham-Sud et Wotton afin de tenir compte de la rénovation cadastrale;
- modifier les cartes du territoire et certaines informations relatives au territoire de la MRC des Sources afin de tenir compte de l'annexion d'une partie de la municipalité d'Ham-Sud à la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens;
- modifier la cartographie des Territoires incompatibles avec les activités minières;
- intégrer au portrait du SADD les nouveaux paramètres de détermination des Territoires incompatibles avec les activités minières;
- modifier le nom de la Ville d'Asbestos pour la Ville de Val-des-Sources à la carte illustrant les zones inondables sur le territoire.

Un exemplaire du **Projet de Règlement numéro 269-2022**, ainsi que le **document précisant la nature des modifications qui devront être apportées aux plans et règlements d'urbanisme des municipalités** advenant l'adoption de la modification au Schéma d'aménagement et de développement durable, seront disponibles pour consultation au bureau de votre municipalité. Toute personne intéressée peut également prendre connaissance de ce projet de règlement en se rendant au bureau de la Municipalité régionale de comté des Sources durant les heures d'ouverture.

DONNÉ à Val-des-Sources, ce vingt-sixième jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-trois (26 janvier 2023).

Frédéric Marcotte

Directeur général et greffier-trésorier